

JANVIER 2019



BULLETIN MUNICIPAL N°119

BLOAVEZ MAD !!!

LES VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

L'équipe municipale et les employés municipaux vous présentent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2019.

A cette occasion les habitants sont invités au pot de l'amitié le samedi 12 janvier à 18 h 30, à la salle polyvalente. Le Noël des enfants de la commune aura lieu le samedi 12 janvier 2019 ; Une séance de cinéma au cinéma Liberté pour les enfants de 3 à 16 ans, suivi d'un goûter à la salle polyvalente.

Pour les moins de 3 ans un cadeau leurs sera remis lors des vœux du Maire (sous réserve d'inscription)

Renseignements : Muriel Ollivier 07 77 78 44 40 - mumu29.ollivier@gmail.com



Conseil Municipal du 7 décembre 2018

Prix de l'eau pour l'année 2019

Le conseil municipal a acté le prix de l'eau pour l'année 2019 de la manière suivante :

- ➔ Abonnement : 67, 42€ (augmentation 1%) rappel 66, 75 € en 2018
- ➔ Prix du m³ : 1, 20 € (augmentation 1%) rappel 1, 19 € en 2018

Ajustement et validation de l'inventaire du budget eau

La prise de compétences eau par la Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas (CCPLD) s'effectuera au 1er janvier 2019.

Le Conseil municipal :

- ➔ Procède à la mise en concordance de l'actif et de l'inventaire du budget annexe Eau ;
- ➔ Arrête au 31/12/2018 l'inventaire du budget annexe Eau de la Collectivité aux montants suivants Valeur nette comptable : 307.667,92 €

Mise à disposition des biens concernant le transfert de la compétence eau

Le conseil municipal a décidé :

- ➔ De mettre à disposition de la CCPLD au 1er janvier 2019 l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers nécessaires à l'exploitation du service, mise à disposition qui sera constatée par un procès-verbal à intervenir une fois l'ensemble des biens recensés.
- ➔ D'autoriser Monsieur le maire à signer avec le président de la CCPLD, le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence à établir à l'issue de l'approbation en 2019 du compte de gestion 2018, ainsi que tous documents concernant le transfert de compétence eau.
- ➔ Que les écritures comptables correspondantes seront effectuées par le comptable assignataire de la commune.

Clôture du budget eau et devenir des résultats 2018

Le Conseil municipal :

- ➔ Acte la clôture du budget Eau au 31/12/2018 ;
- ➔ Acte le principe du transfert des résultats 2018 à la Communauté de communes du Pays de Landerneau Daoulas à valider par le comptable public, lesquels sont à intégrer au budget principal de la commune.

Convention avec la Commune de l'Hôpital-Camfrout concernant la réalisation d'une étude pour la création d'une salle de sports intercommunale.

Une étude doit être menée sur le territoire des Communes du Pays de Daoulas pour déterminer la faisabilité d'un équipement sportif intercommunal. La Commune de l'Hôpital-Camfrout s'est proposée pour assurer la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des Communes. La participation de la Commune de Saint Eloy au financement de cette étude a été estimée à 72 €.

Le Conseil Municipal approuve la participation à cette étude et autorise le Maire à signer la convention.

Adhésion au contrat de groupe Prévoyance pour les agents communaux

Considérant que le Centre de gestion du Finistère propose une offre mutualisée par le biais d'une convention de participation, Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

➔ Décide d'adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de gestion du Finistère, à compter du 1er janvier 2019, pour une durée de 6 ans et prend acte des conditions d'adhésion fixées par celle-ci.

➔ Autorise le Maire à signer l'ensemble des actes et décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

➔ Précise que les modalités de versement de la participation de la collectivité adoptées par délibération du 21 décembre 2012 demeurent inchangées et que cette participation sera accordée exclusivement au contrat référencé par le Centre de gestion du Finistère pour son caractère solidaire et responsable.

➔ Prend l'engagement d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants

Nomination de 3 délégués au Syndicat Intercommunal du Plateau de Ploudiry



Le Conseil Municipal nomme Gilles TANDEO, Jean-François PIZZETTA et Gérard POULIQUEN comme délégués au SIPP.

Demande de subvention pour voyage scolaire

Le conseil municipal accorde à l'unanimité une subvention de 30 € pour la classe de CE2-CM1-CM2 de l'école primaire publique du Tréhou afin d'aider au financement d'un voyage scolaire.

SERVICES MUNICIPAUX ET COMMUNAUTAIRES



Eau

Nitrates : 2, 4 mg /l au 13 Novembre 2018 Rappel : 6, 2 mg/l au 17 juillet 2018



Horaires d'ouverture de la Mairie

Mardi, jeudi et samedi de 10 h à 12 h

NOUVELLES DES ASSOCIATIONS



Maison du Cadran

Je commencerai par une phrase de Bernard Pivot : *"Une bibliothèque est fondée sur le double-registre: "j'ai lu et aimé - je relirai", "j'ai appris - j'aurai besoin", "j'ai annoté et souligné - je profiterai du travail déjà fait".*

Notre village de St Eloy, l'une des plus petites communes du Finistère, possède au patrimoine une bibliothèque que beaucoup nous envient. Plus de 3000 livres, Romans, Documentaires, BD adultes et enfants, romans jeunesse et un très grand choix de livres pour nos tout-petits, sont à votre disposition.

Avec les bibliothèques d'Irvillac, de l'Hopital Camfrout, de Logonna-Daoulas, de Loperhet et l'ALSH de l'Hôpital-Camfrout nous avons acquis des jeux de société, aussi à partir du mois de février, nous vous proposerons régulièrement des après-midis ou soirées jeux en famille. Faites nous part de vos préférences (samedi et dimanche après midi, ou samedi en soirée).

Contact : biblio@saint-ely.fr

- Horaires d'ouverture : mercredi de 17h à 18h30
- Samedi et dimanche de 10h à 12h
- Cotisation annuelle : Adulte : 8 €, enfant : 3 €

Vous avez un peu de temps disponible, venez rejoindre l'équipe de bénévoles.

Je terminerai par une citation de Tahar Ben Jelloun

" Une bibliothèque c'est une chambre d'amis "

Toute l'équipe vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année.





Comité d'animation

Les Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire ont eu lieu le 3 Novembre 2018.

L'AG extraordinaire a voté des nouveaux statuts, en conformité avec la législation actuelle et comprenant entre autres un statut du bénévole, de membre associé (les associations de Saint-Eloy qui le souhaitent) ou de membre de droit (Municipalité), membre d'honneur (Jean-Pierre Liziard).

L'AG ordinaire a voté les rapports moraux et financiers. Si l'édition du Pardon 2018 a été un franc succès, l'équilibre financier n'est toujours pas atteint, un effort sera fait sur ce plan là pour parvenir à l'équilibre.

Pour 2019, les activités traditionnelles sont maintenues : Noël des enfants, concours de dominos, St-Eloy en fête. En partenariat avec la Maison du Cadran, des soirées cinéma à thèmes seront organisées (débat, films, documentaires, concerts..) avec le soutien de la médiathèque en ligne de la Bibliothèque du Finistère. Enfin, un projet de jumelage avec un village de la Cornouaille anglaise est voté par l'AG. Depuis, un premier contact très positif a été pris via un ami anglais habitant d'Huelgoat.

Le conseil d'administration est ainsi renouvelé :

Président : Jean-François PIZZETTA

Vice-président : Hélène GUENAN

Secrétaire : Renaud GRALL

Vice-Secrétaire : Joël LE BEUL

Trésorier : Ronan TOULLEC

Vice-Trésorier : Yann LIZIARD

Membre d'honneur : Jean-Pierre LIZIARD

Membre : Herve GUENAN

Membre : Jean-Marie BADIER

Membre : Marc OLLIVIER

A noter que la prochaine réunion du comité d'animation aura lieu le 26 Janvier, à 18 h 00, à Ty An Holl. Le Comité d'Animation y présentera un avant-projet pour le Pardon 2019, accompagné d'un budget prévisionnel préparé par le nouveau Trésorier Ronan Toullec.

Tous les habitants de Saint-Eloy et les membres des associations locales y sont vivement conviés. Cette réunion sera suivie d'un pot de l'amitié.



Amicale des Retraités

La réunion mensuelle du mois de janvier est reportée au jeudi 10 janvier 2019, nous partagerons la galette des rois.

L'Assemblée Générale de l'association se tiendra le Vendredi 8 février à 10h30, elle sera suivie d'un repas préparé par les bénévoles (participation de 10€ par personne)

Réserve : 02 98 43 67 22, 06 01 78 32 87, 06 08 49 70 85

Les bénévoles vous souhaitent de très bonnes Fêtes de fin d'année et au plaisir de vous voir nombreux lors de nos prochaines réunions.



Jardin partagé

Suite à une demande de quelques habitants, la commune est d'accord de mettre à disposition temporairement et gracieusement une parcelle de terrain communal non constructible à Gouletquer.

Le but est de devenir en partie autonome dans la production de nos légumes sur le village. Afin d'envisager ensemble la gestion et le partage de cette parcelle, je vous invite à m'envoyer par mail vos propositions, toutes les idées seront les bienvenues, à l'adresse martinelarussa@gmail.com





Informations du SDIS 29

Détecteur et avertisseur autonome de fumée

Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumées (DAAF)

La première cause de mortalité dans les incendies est l'intoxication par les fumées.



Celle-ci tue davantage que les flammes !

Les détecteurs préviennent les usagers, notamment de nuit, en les réveillant à temps et en diminuant d'autant le risque d'asphyxie causé par les fumées. Ils permettent une attaque précoce du feu, ce qui réduit considérablement le coût des dommages. Le danger majeur des incendies, c'est la toxicité des fumées.

Elles contiennent des gaz asphyxiants tels que du monoxyde de carbone, du cyanure et d'autres produits provenant de la combustion des matériaux de synthèse qui nous entourent. Ces fumées tuent, et souvent de nuit.

ANNONCES DIVERSES

Pharmacies de garde

En composant le 3237, on vous indiquera la pharmacie de garde la plus proche.

Médecins de garde

La nuit, les week-ends et les jours fériés vous devez composer le 15 (les services de garde débutent le samedi à 13 h).

Selon l'urgence et les besoins, vous serez orientés par téléphone vers un médecin ou un service d'urgence.

Location T3 Le Tréhou

Loue T3 refait à neuf au rez-de-chaussée d'un bâtiment de 2 étages bonne isolation thermique et phonique, chauffage neuf, avec cuisine aménagée et équipée (four neuf, plaques à induction neuves, frigo), 2 chambres.

Tel : 07-51-69-37-31 ou 06-35-55-05-15

Clef perdue

Une petite clef, format boîte à lettres, avec un scoubidou en guise de porte-clefs, a été déposée en mairie. L'heureux propriétaire peut venir la chercher !!!

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

Pour en savoir plus sur le projet du PLUi :

<http://www.pays-landerneau-daoulas.fr/plan-local-durbanisme-intercommunal/>

La lettre n°3 du PLUi
Le projet réglementaire du PLUi
Décembre 2018

Après les étapes de diagnostic et de construction des orientations stratégiques, l'heure est aujourd'hui à la traduction opérationnelle du projet de PLUi.

Des orientations stratégiques aux dispositions réglementaires

Le PLUi a été imaginé comme un outil au service de l'aménagement durable et du développement équilibré de l'ensemble du territoire. Expression du projet politique porté par les élus, son objectif est de traduire un projet de développement qui porteront collectivement les communes et la Communauté à l'échelle des 20 prochaines années.

La traduction opérationnelle du projet de PLUi doit permettre la production des pièces réglementaires du PLUi : le règlement graphique (plan de zonage), le règlement écrit et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Ce sont ces pièces qui s'appliqueront au quotidien en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme (permis,...). Ce travail de traduction réglementaire constitue la dernière étape d'élaboration du projet avant le 1er vote du conseil de Communauté, programmé début 2019.

Les pièces réglementaires du PLUi

Au travers du règlement graphique, le PLUi découpe le territoire en plusieurs types de zones : les zones urbaines «U», les zones à urbaniser «AU», les zones naturelles «N» et les zones agricoles «A». Ces zones sont ensuite déclinées en sous-secteurs afin de répondre aux spécificités du territoire.

Le règlement écrit fixe les règles applicables à l'intérieur de chaque zone et sous-secteur (les occupations et utilisations du sol, la hauteur et l'implantation des constructions,...).

Les orientations d'aménagement et de programmations (OAP) précisent les conditions d'aménagement de secteurs définis comme stratégiques au travers de dispositions relatives à la desserte, aux formes urbaines, à la préservation d'éléments paysagers, ...

Il se décline en cohérence au niveau :

- Diagnostic territorial
- Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Règlement graphique (plan de zonage) et règlement écrit

Pièces réglementaires opposables dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme

Communes du Pays de Landerneau-Daoulas

LANDERNEAU DAOULAS Daoulas / Dinon / Hanvec / Inillac / La Forest-Landerneau / La Martyre / Landerneau / Lanneuffret / La Roche-Maurice / Le Trehou / L'Hôpital-Camfrout / Logonna-Daoulas / Loperhet / Pencran / Ploudiry / Plouédern / Saint-Divy / Saint-Eloy / Saint-Thonan / Saint-Urbain / Tréflévénez / Trémaouézan